

# AGIR POUR LES PERSONNES ÂGÉES DÉFICIENTES SENSORIELLES : UN IMPÉRATIF POUR L'AUTONOMIE

## — CHIFFRES



**En 2050, 1 personne sur 3 aura plus de 60 ans**

en France, c'est **6 millions** de personnes sourdes et malentendantes et **2 millions** de personnes aveugles et malvoyantes



**Parmi elles, 80% ont plus de 60 ans**



Face au vieillissement de la population, les déficiences sensorielles s'imposent comme un enjeu de santé publique majeur : **les ignorer aujourd'hui, c'est engendrer un coût humain et économique considérable pour demain.**

## — CONSÉQUENCES

### **Augmentation des risques...**

**de chutes (x2), de troubles cognitifs (x5), de dépendance, d'isolement social.**

### **... et des difficultés**

**à communiquer, à se déplacer, à réaliser les actes de la vie quotidienne.**

## — LE COLLECTIF



Ce plaidoyer est porté par un **collectif d'associations** spécialisées dans les troubles visuels, les troubles auditifs et la surdité.

Notre objectif ? Alerter sur la **hausse importante des déficiences sensorielles liées à l'âge** et la nécessité d'**améliorer leur prise en charge sur le territoire.**

## — NOS PROPOSITIONS

Nous avons identifié trois axes d'amélioration pour **mieux accompagner les déficiences sensorielles** liées à l'âge.

**1** Mettre en place une politique de prévention et de sensibilisation.

**2** Promouvoir les solutions pour une vie autonome.

**3** Pallier le manque de prise en charge sur le territoire.

# 1

## Mettre en place une politique de prévention et de sensibilisation.

- Promouvoir le **repérage systématique des troubles sensoriels après 60 ans**, via des **campagnes de sensibilisation** régulières et un **dépistage à l'entrée en structure** sanitaire ou médico-sociale.
- **Sensibiliser les professionnels de santé** aux déficiences sensorielles, afin qu'ils puissent les repérer précocement et **orienter rapidement** vers une prise en charge adaptée et des solutions d'autonomie.
- **Modifier les critères d'évaluation de la grille AGGIR** pour une meilleure prise en compte des déficiences sensorielles dans l'évaluation de la dépendance.

# 2

## Promouvoir les solutions pour une vie autonome.

- Sensibiliser les ophtalmologues et les audioprothésistes à l'importance d'**orienter les patients** atteints de pertes sensorielles irréversibles **vers des structures spécialisées**, en mesure de proposer une réponse adaptée et de qualité.
- **Favoriser la création de dispositifs d'orientation et d'accompagnement spécialisés** comme le PACO ou les EqLAAT.
- **Améliorer la prise en charge** par la sécurité sociale et l'assurance maladie **des aides techniques nécessaires** à l'autonomie dans la vie quotidienne.

# 3

## Pallier le manque de prise en charge sur le territoire.

- **Réduire les inégalités territoriales** d'accès aux soins de réadaptation en développant de nouvelles structures d'accompagnement : actuellement, moins d'un département sur deux propose une prise en charge.
- **Favoriser une approche globale** de la personne âgée, en tenant compte des déficiences sensorielles combinées aux pathologies associées au grand âge.
- **Supprimer la barrière d'âge des 60 ans**, qui restreint aujourd'hui l'accès aux prestations de compensation du handicap, pourtant indispensables à un accès aux soins et aux aides techniques équitables.